

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DELIBERATION N°2020-12-395

Objet : Contrat territorial régional – Validation du programme opérationnel 2020 et des candidatures au dispositif « Bourg-centre » de Sommières et Boisseron

Séance du 4 décembre 2020

Date de convocation: 23 novembre 2020

Membres en exercice: 8 titulaires

Membres présents: 8

Membres votants présents: 8

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue: 0 Nombre total de voix: 8

Le quorum est atteint :87/8 présents

L'an deux mille vingt, le quatre décembre, à 14h00, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents:

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Philippe GRAS, Jean DENAT, Thierry FELINE, Véronique MARTIN, Marielle NEPOTY, André BRUNDU, Thierry AGNEL

Procuration: 0

Procuration non retenue: 0

Absents excusés:

Rapporteur : M. le Président Pierre MARTINEZ

Fondements juridiques:

Vu la délibération n°2018-10-325 du comité syndical du PETR Vidourle Camargue du 15 octobre 2018 adoptant le contrat cadre du contrat territorial régional 2018-2021 entre la Région Occitanie et le PETR, Vu la délibération n°CP/2018-DEC/11.11 de la Commission Permanente de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée du 7 décembre 2018 le contrat cadre du contrat territorial régional 2018-2021 entre a Région Occitanie et le PETR.

Vu la convention du contrat cadre signée par la Région, le Département du Gard et le PETR en date du 8 juillet 2019

Exposé:

Le comité de pilotage annuel du PETR Vidourle Camargue au contrat territorial régional s'est tenu en visioconférence le 6 novembre dernier et a validé en séance le programme opérationnel 2020 ainsi que les candidatures des communes de Boisseron et Sommières au dispositif Bourg Centre (en annexes).

Le programme opérationnel 2020

La maquette représente 36 opérations pour l'année 2020, pour plus de 25 millions d'euros d'investissement par les collectivités locales dont :

- o Environ 10 500 000 € d'autofinancement,
- o Plus de 3 200 000 € d'aides des départements,

- o Près de 8 000 000 € d'aides régionales,
- o Plus de 3 500 000 € d'aides de l'Etat,
- o Une participation du programme LEADER à hauteur de 150 000€.

Le tableau annexé à cette délibération détaille les projets financés.

<u>Les candidatures au dispositif « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » des communes de Boisseron et Sommières</u>

Le PETR Vidourle Camargue soutient l'élaboration des pré-candidatures et candidatures des communes au dispositif « Bourg-Centre » par la mise à disposition d'agents dédiés. Il facilite les échanges avec les services de la Région et apporte son expertise pour mener à bien les démarches communales.

Ce contrat ouvert aux communes repose sur la définition préalable d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire. Il s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, sur l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long terme et sur la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ... Ce contrat a vocation à s'inscrire dans le cadre des politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2018-2021.

Au même titre que les communautés de communes, le PETR inscrit sa stratégie de développement et ses modalités d'intervention dans chaque candidature afin d'affirmer l'intégration du projet communal dans une logique territoriale.

Les communes de Boisseron et Sommières sont aujourd'hui en mesure de déposer leurs candidatures finales et de les soumettre à la prochaine commission permanente de la Région au mois de décembre.

Il s'agit, suite à la validation du comité de pilotage, de délibérer pour chaque partenaire signataire.

Il est donc proposé au Bureau Syndical:

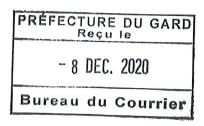
- De valider le programme opérationnel 2020 et sa maquette ainsi que les contrats Bourg Centre des communes de Sommières et Boisseron en annexes,
- D'autoriser le Président à signer les candidatures et les contrats communaux dans le cadre du dispositif « Bourg-centre »,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

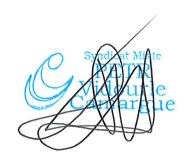
Résultat du vote:

Vote pour : 8 Abstention : 0

Vote contre: 0

Le Président Pierre MARTINEZ





Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

Son dépôt en préfecture le : 08 17 20 Sa publication le : 08 17 70

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 08. 12. 20

Le directeur général des services, Maxime Charlier